



Les **priorités** de la
Présidence française de l'Union Européenne
dans le domaine du **numérique**

Synthèse des échanges de la Conférence

Conférence du **20 janvier 2022**

Programme

9H OUVERTURE



Mme Mireille Clapot
Députée de la Drôme
Présidente de la CSNP



M. Cédric O
Secrétaire d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques



M. Thibaut Kleiner
Directeur des réseaux de communications, contenus et technologies de la Commission Européenne

10H

LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DE L'ÉCOSYSTÈME DU NUMÉRIQUE SONT-ELLES COMPATIBLES ?



M. Godefroy de Bentzmann
Co-Président de Numeum



M. Benoist Grossmann
Co-Président de France Digitale



M. Jean-Claude Laroche
Président du CIGREF



M. Arthur Messaud
Juriste
Quadrature du Net



M. Benoit Tabaka
Directeur des relations institutionnelles et des politiques publiques de Google France



Mme Joelle Toledano
Professeur émérite d'économie, auteure de « GAFA : Reprenons le pouvoir ! »



M. Nicolas Vanbremeersch
Président de Renaissance numérique

11H

LA RÉPONSE DU RÉGULATEUR ET LES MARGES DE MANŒUVRE DU LÉGISLATEUR



M. Thomas Courbe
Directeur général des entreprises



M. Patrick Chaize
Sénateur de l'Ain



M. Emmanuel Gabla
Membre du collège de l'Arcep, vice-président du Berc



Mme Christine Hennion
Députée des Hauts-de-Seine



M. Henri Piffaut,
Vice-Président de l'Autorité de la Concurrence



Mme Florence Raynal
Cheffe du service des affaires européennes et internationales de la CNIL



Mme Stéphanie Yon-Courtin
Députée européenne

12H CONCLUSION



M. Clément Beaune
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes

I. OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE PAR M. CÉDRIC O, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET DES COMMUNICATIONS



« Le numérique est un grand défi mais aussi une opportunité pour l'Europe. »

M. Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques, a exprimé la volonté de l'Europe de faire prévaloir son modèle et de tenir sa place dans le concert des nations.

Le secrétaire d'Etat a précisé le contenu des deux piliers mentionnés par le Président de la République lors de ses interventions sur les priorités de la Présidence française du Conseil de l'Union Européenne :

- le défi économique et stratégique de la souveraineté

Nous vivons dans un monde où la technologie va de plus en plus façonner les rapports de force.

Le risque est de perdre non seulement sa puissance économique mais aussi sa souveraineté en matière économique, technologique et politique. L'Europe n'a pas été l'une des grandes gagnantes des dernières révolutions technologiques, impliquant une forme de dépendance à des outils numériques tiers dans notre vie quotidienne.

La priorité est donc de faire émerger dans les prochaines années des champions européens, nécessitant du capital, des talents et un marché. Le Gouvernement français souhaite faire avancer les initiatives européennes en matière de levée de capital le plus rapidement possible afin de structurer un capital européen puissant. L'Europe doit ensuite être un véritable un pôle d'attractivité mondial en matière de talents. Enfin l'approfondissement du marché unique du numérique est indispensable.

- le défi de la régulation des géants du numérique

Nous devons collectivement promouvoir notre modèle européen, fondé sur les valeurs du pluralisme, de l'humanisme et de la démocratie.

La prolifération des fake news, de la cybercriminalité ou encore des discours de haine menacent l'espace numérique : une régulation adaptée est nécessaire à l'instar du RGPD, véritable réussite politique de l'Union européenne, qui a permis de créer un standard sur la protection des données à caractère personnel.

Deux textes essentiels sont à l'agenda de l'Union européenne pour répondre à ces défis : le Digital Markets Act (DMA) et le Digital Services Act (DSA).

Le DMA est le texte le plus important de la régulation économique et de la politique de la concurrence. Les outils numériques que nous utilisons dans notre quotidien doivent être régulés en raison de leurs impacts sur l'innovation et sur notre liberté.

Le DSA vise à mieux encadrer l'activité des grandes plateformes en termes de transparence, de modération ou encore de fonctionnement des algorithmes. La question de la protection des consommateurs est également primordiale (exemple de la récente procédure de déréférencement de Wish).

Cédric O a rappelé la volonté du Gouvernement de boucler les négociations sur ces deux textes pendant la Présidence française de l'Union Européenne.

II. INTERVENTION DE M. THIBAUT KLEINER, REPRÉSENTANT DE LA DG CONNECT À LA COMMISSION EUROPÉENNE



Monsieur Thibaut Kleiner, Directeur des réseaux de communications, contenus et technologies à la DG CONNECT de la Commission Européenne, estime que la France a une opportunité unique avec ces deux textes législatifs, le Digital Markets Act et le Digital Services Act, qui sont pionniers.

Le numérique est omniprésent : il présente des opportunités mais également des risques. La PFUE est l'occasion d'un éveil européen afin de sortir de la passivité de l'Union européenne sur ces transformations. Les technologies doivent être développées au bénéfice des citoyens européens.

C'est en ce sens que la Commission Européenne a développé une stratégie à l'horizon de 2030 pour une décennie numérique, qui vise à mettre l'humain au cœur des transformations numériques.

Quatre points cardinaux :

- les compétences numériques, afin de renforcer la formation pour tous et créer 20 millions postes en Europe pour les experts en numérique ;
- des infrastructures numériques de qualité (5G, cloud, quantique)
- la transformation numérique des entreprises
- la transformation numérique des services publics.

La PFUE est l'opportunité de mettre en place un pilotage stratégique de ces transformations numériques au sein de l'Union européenne et d'aboutir à des programmes de financement significatifs :

- **Horizons Europe**, un programme de près de 100 milliards d'euros dont 25% dans les technologies numérique
- le programme **Europe Numérique** doté d'un milliard d'euros par an pour les infrastructures
- 20% des 700 milliards du plan de relance européen est dirigé vers le numérique.

La PFUE est l'occasion de porter des propositions de politiques industrielles renforcées, avec des coalitions industrielles, mais aussi de mettre à l'agenda le sujet des rapports entre le numérique et l'environnement.

Sur ce dernier sujet, la Commission européenne fera des propositions en lien avec 31 entreprises considérées comme leader.

Le cloud est également un sujet incontournable. C'est un domaine dans lequel l'Europe présente du retard. Nous pouvons toutefois aller vers la nouvelle génération du cloud qui est plus proche des utilisateurs, plus rapide et mieux organisé. La Commission européenne souhaite mettre sur la table 400 millions d'euros pour développer les espaces communs de données, les logiciels libres en utilisant des logiciels européens afin de créer une alternative aux méga-acteurs américains.

De nombreuses propositions législatives ont été portées, non seulement pour développer notre marché intérieur mais aussi pour reconquérir notre souveraineté par rapport aux grandes plateformes.

Le besoin de l'identité numérique sécurisée fait partie des priorités de la Commission européenne.

III. TABLE RONDE N°1 – LES ATTENTES DE L'ÉCOSYSTÈME ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SONT-ELLES COMPATIBLES ?

Jean-Claude Laroche, Président du CIGREF, insiste sur plusieurs enjeux de la PFUE : celui de la régulation des gatekeepers ; l'enjeu de la protection des données dans le cloud afin de préserver les données sensibles des entreprises, valoriser leur capital informationnel, favoriser les échanges entre organisations européennes et se protéger de l'extra-territorialité des règles imposées par certains pays tiers ; l'enjeu de la sécurité numérique et l'importance d'un renforcement des moyens policiers, des moyens de justice et l'augmentation de la cybersécurité européenne ; enfin l'enjeu de l'impact du numérique sur l'environnement.

Les dispositions du Digital Markets Act et du Digital Services Act sont pour l'ensemble accueillis favorablement par l'écosystème numérique. Comme le souligne Benoît Tabaka, Directeur des relations institutionnelles et des politiques publiques de Google France, le DMA et le DSA vont permettre de donner un cadre plus lisible aux plateformes et d'instaurer un équilibre avec les parties prenantes et les utilisateurs.

Des points de vigilance existent néanmoins. Joëlle Toledano, professeur émérite d'économie associée à la Chaire « Gouvernance et Régulation » de l'Université Paris-Dauphine, relève que le DMA comme le DSA portent le bon diagnostic, celui d'un verrouillage des marchés et d'un besoin de clarification des responsabilités. Mais ils posent en l'état des difficultés en matière de gouvernance, de mise en œuvre et de moyens. Il n'est pas souhaitable de laisser aux grandes plateformes la définition des risques auxquels elles sont confrontées. La Commission et les Etats membres doivent se doter de moyens suffisants et organiser la régulation autrement. **L'autorégulation ne fonctionne pas, l'Union européenne ne peut attendre des grandes plateformes qu'elles soient porteuses de l'intérêt général.**

Arthur Messaud, Juriste chez la Quadrature du Net, fait même part d'un certain scepticisme sur les actions menées par l'Union européenne en matière de régulation de l'espace numérique. Dans une approche critique, il prend pour exemple un manque de mobilisation concrète des acteurs institutionnels et économiques pour l'application du RGPD mais aussi s'agissant du règlement IA avec des ambitions revues à la baisse. Il évoque par ailleurs le sujet des droits consacrés par la Charte des droits fondamentaux de l'Union et regrette la volonté de certains Etats, comme la France, de s'exonérer de décisions de justice dont découlent sa mise en œuvre.

La PFUE devrait, en tout état de cause, être l'opportunité de clarifier les moyens de maîtriser la souveraineté numérique de l'Union européenne. Pour ce faire, Godefroy de Bentzmann, Co-Président de Numeum, insiste sur les chantiers du DSA, du DMA mais aussi de l'IA et du Data Act. Il souligne que le domaine de la cybersécurité constitue la fondation de cet ensemble. Ce point de vue est partagé par Nicolas Vanbremeersch, Président de Renaissance numérique, qui appelle à repenser la gouvernance. L'expertise de la société civile, dans toute sa diversité, doit être davantage mobilisée. La souveraineté technologique devrait être privilégiée à la souveraineté numérique afin de réfléchir à la maîtrise en Europe de l'ensemble de la chaîne de valeur et à dimension stratégique véritable.

IV. TABLE-RONDE N° 2 – LA RÉPONSE DU RÉGULATEUR ET LES MARGES DE MANŒUVRE DU LÉGISLATEUR

Thomas Courbe, Directeur général des entreprises du ministère de l'économie, des finances et de la relance, a partagé les quatre priorités de la présidence française du Conseil de l'Union européenne: la souveraineté numérique, les textes de régulation (DSA, DMA, IA notamment), les projets industriels comme celui du cloud, et l'accélération plus globale des écosystèmes de l'innovation.

Les réglementations vont concourir à la souveraineté numérique et à mettre le numérique au service des citoyens :

- révision de la directive NIS qui permettra de rehausser significativement le niveau global de cybersécurité en France et en Europe,
- rôle de l'identité numérique européenne qui permettra aux citoyens, d'un simple clic, de s'authentifier pour accéder à des services publics dans toute l'Europe.

La PFUE est aussi l'occasion de promouvoir notre vision du numérique, en particulier celle de la **place des femmes dans l'écosystème numérique** qui est aujourd'hui une priorité, et le sujet des **synergies entre numérique et environnement** sur lequel la France est en avance. Cette présidence s'inscrit dans une démarche d'autonomie stratégique, visant à maîtriser nos dépendances.

Stéphanie Yon-Courtin, Députée européenne, a mis l'accent sur la **nécessité d'avoir un outil de régulation qui nous permet de pallier les limites du droit de la concurrence appliquée au numérique**, notamment les problématiques de temporalité et d'efficacité. Les phases de trilogues en cours entre institutions européennes sont d'une importance capitale pour l'avenir de cette régulation. Le DMA donne une liberté de choix aux consommateurs et davantage d'opportunités aux entreprises. Les points de discussion en trilogues portent essentiellement sur la liste des obligations et des interdictions adressées aux gatekeepers, sur les contrôleurs d'accès et sur la gouvernance. Le **Parlement européen a rehaussé les exigences du texte sur l'interopérabilité des services de messagerie ou des réseaux sociaux**. Les ressources humaines et financières qui seront mises à disposition par la Commission européenne pour le respect de ces obligations est un facteur clé.

Le sénateur Patrick Chaize a rappelé que **la France est en tête des pays européens dans le déploiement des infrastructures numériques**. L'échelle pertinente d'une bonne régulation est européenne, mais ce postulat ne doit pas empêcher les Etats membres à se positionner. Il est **plus évident de travailler à l'échelle nationale pour permettre ensuite à d'autres Etats de se saisir de mesures efficaces pour ensuite les harmoniser à l'échelle européenne**.

Les autorités de régulation françaises sont pleinement mobilisées sur le sujet de la régulation du numérique. En témoigne l'intervention de Florence Raynal, Cheffe du service des affaires européennes et internationales de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, qui indique que la CNIL s'est positionnée dans les négociations du DSA et du DMA au niveau européen de manière collective, à travers les avis et déclarations du Comité européen de la protection des données (CEPD). **Deux éléments permettent d'assurer une bonne articulation des textes : la cohérence et la gouvernance. Le DMA et le DSA ne doivent pas interférer ou altérer les droits et les obligations du RGPD.** La gouvernance est un point important pour le contrôle de l'application de ces textes avec la désignation d'autorités de compétence en capacité d'agir sous la base d'expertise et de connaissance des acteurs et des enjeux.

IV. TABLE-RONDE N° 2 – LA RÉPONSE DU RÉGULATEUR ET LES MARGES DE MANŒUVRE DU LÉGISLATEUR

Emmanuel Gabla, Membre du Collège de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, affirme par ailleurs que la société numérique ne peut être verrouillée par quelques grands acteurs uniquement. Cela appelle une régulation certaine, parfois au-delà des réseaux de communications électroniques. Un exemple probant est celui des terminaux, avec des magasins d'applications qui ne laissent pas le choix aux utilisateurs. L'accent doit être mis sur une régulation inclusive reposant dans un dialogue avec les citoyens, les institutions européennes et les grandes plateformes.

Henri Piffaut, Vice-Président de l'Autorité de la Concurrence, indique que l'autorité est très active au niveau européen. Le DMA et la DSA introduisent une forme de voie juridique parallèle à celui du droit de la concurrence. Leur mise en œuvre représente un défi. D'abord celui de l'articulation avec le droit européen et national de la concurrence. Ensuite, celui de la souplesse de l'instrument dans son application à chacun des gatekeepers concernés.

Christine Hennion, Députée des Hauts-de-Seine, indique que le DMA et le DSA sont devenus des sujets prioritaires pour les parlementaires français. C'est une prise de conscience collective depuis le RGPD qui est un texte qui a marqué un tournant par rapport à tout ce qui avait été fait auparavant au niveau européen dans le numérique. L'Union européenne peut disposer d'une réelle capacité d'action lorsqu'elle s'empare du numérique, dans sa dimension économique et sociétale. Elle évoque le sujet de l'identité numérique régaliennne sur lequel elle a travaillé et qui, au niveau français, a tendance à inquiéter. Il est important de développer l'identité numérique à la fois au niveau national et au niveau européen parce qu'il nous permettra de développer de nouveaux services, de nouveaux usages, et d'assurer une sécurité accrue sur le plan cyber.

RETROUVEZ LE REPLAY DE LA CONFÉRENCE :

[https://e1.pcloud.link/publink/show?
code=kZLgkpZRVgmMbexksXQccs0t1sy3H85UVvX](https://e1.pcloud.link/publink/show?code=kZLgkpZRVgmMbexksXQccs0t1sy3H85UVvX)



COMMISSION SUPÉRIEURE DU NUMÉRIQUE ET DES POSTES

Commission Supérieure du Numérique et des Postes

 100, rue de Richelieu, 75002 PARIS

 contact@csnp.fr

Retrouvez toute l'activité de la CSNP sur le site internet et sur les réseaux sociaux



www.csnp.fr



Commission Supérieure du
Numérique et des Postes
(CSNP)



[@CSNumPost](https://twitter.com/CSNumPost)